



Commission
européenne

VERSION RÉVISÉE DE LA DIRECTIVE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'UE a adopté de nouvelles règles en matière d'efficacité énergétique, y compris un objectif ambitieux d'au moins **32,5 % à l'horizon 2030**, qui fait suite à celui de 20 % fixé actuellement pour la période jusqu'à 2020.

Les objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'étiquetage énergétique encouragent l'industrie à innover et investir.

Des bâtiments plus sobres en énergie permettent d'économiser l'énergie, de réduire les factures, de remédier aux problèmes de santé, de diminuer la pollution atmosphérique et d'améliorer la qualité de vie des personnes.

Les économies d'énergie sont le moyen le plus simple d'économiser de l'argent et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Si les ménages, les transports et l'industrie dans l'ensemble de l'UE deviennent plus efficaces sur le plan énergétique, l'effet combiné de ces améliorations apportera une contribution majeure à la réalisation des objectifs climatiques de l'accord de Paris.

Étendre l'obligation d'économies d'énergie au-delà de 2020 envoie un signal positif aux investisseurs et au marché de l'énergie; cela encourage le recours à des technologies, des techniques et des services innovants, ce qui stimulera la demande de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Les pays de l'UE doivent mettre en place des mesures pour économiser en moyenne 4,4 % de leur consommation annuelle d'énergie d'ici à 2030.

La directive révisée encouragera l'utilisation plus efficace de l'énergie et aura pour effet :



- de réduire la consommation d'énergie des ménages et des entreprises — réduisant ainsi le montant des factures énergétiques;
- une moindre consommation, ce qui rendra l'Europe moins dépendante des importations d'énergie;
- d'inciter les producteurs/fabricants à utiliser les nouvelles technologies et à innover;
- d'augmenter les investissements, par exemple dans le secteur du bâtiment, créant ainsi des emplois;
- de fournir des informations plus claires sur les factures des ménages.

En agissant au niveau de l'UE, nous pouvons réaliser des économies d'échelle, partager les meilleures pratiques et avoir un impact plus important sur l'ensemble du continent, ce qui est bénéfique pour la durabilité, la croissance et l'emploi, ainsi que pour les consommateurs.

La directive révisée sur l'efficacité énergétique fait partie du train de mesures intitulé **«Une énergie propre pour tous les Européens»**.